

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Page 1 / 6
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 29 JANVIER 2018 à 20H00</b>	

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 19 Janvier 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

**PRÉSENTS**

M. GODOY – Maire  
M. DESBLACHES – Mmes HENRY – BERTAULT – M. DALY – Maire-Adjoints  
M. FERDOEL – Mme ASTIER – MM. LALOUILLE – MARTIN – Mmes DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – BERGMANN – DEPAIX – MM. SORAIS – CHARRIER – KLIMCZAK – Mme AUROUX – Conseillers

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. REMMERIE à M. GODOY  
M. ALBERT à M. DESBLACHES

Arrivée de M. REMMERIE à 20H24.

**Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS**

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2017.

Néanmoins, Mme AUROUX a souhaité que son intervention relative aux travaux de rénovation du restaurant et du logement sis 17 rue Marcel Vignaud soit rédigée comme suit : Mme AUROUX précise qu'il est regrettable d'avoir de nouveau recours à un avenant sachant que l'isolation du logement aurait dû être proposé dans le projet de rénovation.

Elle rajoute qu'il serait dorénavant opportun de prévoir systématiquement l'isolation des bâtiments afin de respecter la démarche de développement durable.

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2017.12.22/62 : Travaux de rénovation d'un logement et d'un commerce au 17 rue Marcel Vignaud en faveur de la société BOURDON pour le lot n° 2 pour un montant de 23.845,78 € H.T et pour le lot n°3 pour un montant de 13.006,05 € H.T.

2018.01.10/01 : Bail locatif pour le logement 44 Bis rue Marcel Vignaud en faveur de M. et Mme HURIEZ pour une période de 6 ans à compter du 15 Janvier 2018 pour un loyer mensuel de 367,38 € TTC.

2018.01.23/02 : Contrat de location d'un système de géolocalisation des véhicules et matériels auprès de la société FLEETMATICS pour un montant de 4.284,00 € H.T /an.

2018.01.23/03 : Contrat de maintenance des logiciels métiers avec la société BERGER-LEVRAULT pour la période de janvier 2018 à décembre 2020 pour un montant de 2.468,78 € H.T/an pour le logiciel e-magnus et 240 € H.T /an pour la maintenance d'Oracle.

2018.01.26/04 : Mesure dispensive de loyer pour le restaurant de l'Atlantide durant toute la période des travaux.

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Avenant à la convention instruction des actes d'urbanisme de la CC-CVL**

Vu la délibération du 14/12/2017 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) relative à la convention d'instruction des actes d'urbanisme et dans le cadre du maintien et du développement du service urbanisme ADS mutualisé; il convient de préciser son fonctionnement par nouvel avenant relatif à l'organisation du service mutualisé, au coût du service et de sa répartition entre les communes.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**

**Intervenant : Brigitte BERTAULT**

- **Remboursement frais d'expertise péril imminent**

Une procédure de péril imminent a dû être menée par la commune à l'encontre de M. LOISEAU James, propriétaire d'un bien menaçant ruine sis, 24 rue du Val de l'Indre à Avoine.

A cet effet, un expert juridique, M. LAPIED, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans par l'ordonnance n° 1703662 du 18 octobre 2017.

Vu le rapport d'expertise du 24/10/2017 confirmant le risque périlleux, et par ordonnance du 12 décembre 2017, le Tribunal administratif d'Orléans ordonne le règlement de la somme de 710 € relatif aux frais d'expertise en faveur de M. LAPIED.

Ces frais d'expertise engagés par la commune peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du propriétaire, Monsieur le Maire propose de mettre en place ce qui est nécessaire pour obtenir ce remboursement auprès de M. LOISEAU.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

- **SIEIL – Participation communale et conventions pour la dissimulation des réseaux au Néman CD 7 Tranche 3**

Il est soumis au Conseil :

- la participation financière communale relative à la réalisation de la 3ème tranche des travaux de dissimulation du réseau de télécommunication qui s'élève à la somme de 97.986,70 euros H.T. net.
- la convention pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination concernant l'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique.
- la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces dossiers

- **Convention amiable avec Beaumont en Véron pour le raccordement de 5 luminaires**

Il est soumis au Conseil une convention amiable émanant de la Mairie de Beaumont en Véron relative au raccordement de luminaires, à titre gratuit, sur une armoire électrique d'Avoine.

Approbation à l'unanimité

- **Cession de parcelles AL 898 et 901 à proximité du château de la Caillerie**

Considérant que les parcelles cadastrées AL 898 et AL 901 sises à Avoine appartiennent au domaine privé communal,

Considérant que ces parcelles ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Il est soumis au Conseil la proposition d'acquisition des parcelles cadastrées AL 898 et AL 901 situées à la Caillerie en faveur de M. BEUN Franck. La superficie de ces parcelles est de 622 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder ces parcelles à M. BEUN Franck, pour la somme de 8.00 € du m<sup>2</sup> soit un total de 4.976,00 € (quatre mille neuf cent soixante-seize euros). Les frais de notaire seront à la charge de M. BEUN Franck.

Mme AUROUX demande ce qui justifie ce tarif.

M. DESBLACHES précise que c'est un terrain non constructible très accidenté qui permettra à M. BEUN de se raccorder au réseau gaz.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- **Bail commercial – Résiliation amiable**

**Intervenant : Didier GODOY**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que M. VASSOR Guillaume est locataire d'un local commercial en faveur de l'EURL intitulée « Aux Plaisirs du Gourmet » dans le cadre d'un bail commercial enregistré en l'étude de Maître CHEVALIER, Notaire associé à Chinon, depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2013, et ce, pour une durée de 9 ans.

Par courrier recommandé en date du 5 janvier 2018, M. VASSOR signale son souhait de résilier ce bail au 28 février 2018 en raison de la cessation de son activité.

Conformément aux dispositions des articles L 145-4 et L 145-9 du Code du Commerce, le « Preneur » a la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale (cf. page 2 du bail). A ce jour, cette particularité n'est pas respectée.

Toutefois, compte-tenu du motif repris ci-dessus, Monsieur le Maire propose d'enregistrer la demande de M. VASSOR sous forme d'une convention notifiant la résiliation anticipée dudit bail à l'amiable en date du 28 février 2018.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Adhésion au Plan Intercommunal de Formation 2018-2020 de la CC-CVL**

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'adhésion au Plan Intercommunal de Formation (PIF) 2018-2020.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire propose aux collectivités du territoire d'adhérer au PIF triennal 2018-2020. Ce PIF permet de proposer des formations obligatoires (CACES, SST,...) et des formations de bases (initiation logiciel EXCEL) sur le territoire de la Communauté de Communes.

Une participation des collectivités à hauteur de 0.15 % du chapitre 12 du compte administratif N-1 est demandée afin de couvrir les frais engagés pour les sessions de formations.

A la demande de M. DESBLACHES, il a été précisé que cette adhésion représente un coût de 3001,66 € pour l'année 2018.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

**Intervenant : Michel DALY**

- **Saison Culturelle – Contrats**

- Convention de résidence avec l'Association Coqcigrue « Les Deux Moiselles de B » pour la prestation du 12 au 16/02/2018 pour un montant de 1.000,00 € TTC de cachet et charges GUSO. Deux spectacles seront programmés :
  - ✓ Le 14 février 2018 à partir de 13H45 au Centre Social et Intercommunal du Véron
  - ✓ Le 16 février 2018 à 20H30 à l'Espace Culturel d'AvoineM. SORAIS demande si les frais d'hébergement sont inclus.  
Après vérification sur la convention, il n'y a pas de frais d'hébergement.
- Contrat de cession avec la ville de Tours « Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire Tours » pour la prestation du 26/03/2018 pour un montant de 4.900,00 € TTC.  
M. DALY précise que le catering couvre la « petite restauration » des musiciens.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces dossiers

- **Festival Avoine Zone Groove - Tarification**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2018, il convient d'approuver les tarifs pour les différents concerts du festival qui se dérouleront les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Scène Principale (plein air) Vendredi, samedi Et dimanche	Vendredi / Samedi / Dimanche
Plein tarif (du 29 juin au 1er juillet 2018)	37 Euros
Tarif location (jusqu'au 28 juin 2018 inclus)	32 Euros
Tarif comités d'entreprise	27 Euros
Tarif réduit (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle, personnes bénéficiaires de l'A.A.H (allocation adulte handicapé) ou d'une carte d'invalidité, intermittents du spectacle sur présentation de justificatif)	22 Euros
Tarif enfant (enfant âgé de moins de 12 ans à la date du concert sur présentation de justificatif)	5 Euros
Tarif agents actifs et retraités de la Mairie d'Avoine, agents actifs de la CCCVL et CIAS (dans la limite de 2 places par agent et par concert)	22 Euros
Tarif adhérent de l'Amicale du Personnel de la CCCVL (sur présentation de la carte adhérent, dans la limite de 2 places par adhérent et par concert) Offre non cumulable avec les autres avantages octroyés.	27 Euros
<b>Passeport promotionnel</b> (valable pendant les 15 premiers jours suivant la date d'ouverture de la billetterie, et dans la limite des 1000 premiers passeports) 3 jours	48 Euros
<b>Passeport 3 jours</b> Plein tarif Tarif réduit	60 Euros 48 Euros

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de rembourser :

- les billets
- les passeports (au prorata)

en cas d'annulation de spectacles, de changement d'horaires ou d'arrêt du spectacle à moins de la moitié de sa durée.

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1

M. DALY précise que la commission culture a décidé d'annuler le tarif groupe (à partir de 10 personnes) puisque cette formule n'était pas utilisée.

Enfin, il précise que l'augmentation tarifaire de 2 € / place pourrait générer, sur la base d'une fréquentation identique au festival 2017, une recette supplémentaire de 30.000 €.

M. KLIMCZAK demande la raison de la différence du tarif entre les agents actifs et les retraités commune – CC-CVL et CIAS et les adhérents de l'Amicale du Personnel.

M. GODOY maintient qu'il y a une nuance.

Après vérification, il s'avère que ce tarif s'adresse aux adhérents de l'Amicale étendue au territoire intercommunautaire.

#### • Questions diverses

M. le Maire fait part des remerciements émis par la Protection Civile pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 €.

- Centre équestre :

M. CHARRIER sollicite des renseignements sur l'évolution du dossier.

M. GODOY précise qu'il est toujours en cours d'instruction et ne manquera pas de donner les informations dès que le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le sujet.

- Motion de soutien au Centre Hospitalier :

M. CHARRIER s'étonne que la question ne soit pas à l'ordre du jour.

M. GODOY précise qu'il s'agit d'un oubli, qu'il est d'accord avec lui et que nous serons attentif, bien évidemment, à l'avenir du centre hospitalier. La motion sera soumise au prochain conseil.

M. CHARRIER sollicite le budget prévisionnel de l'édition 2018 du Festival.

M. GODOY rappelle que les dépenses publiques sont soumises à consultation ou appels d'offres et que ces démarches sont en cours.

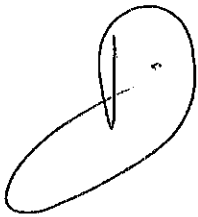
- Finances – Patrimoine

M. SORAIS souhaiterait obtenir un état des biens communaux (terrains et bâti) et un état des emprunts.

M. GODOY enregistre la demande. Ces états pourront être examinés en commission Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
**Elodie DUPLESSIS**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

